



Le PCAET quésako ?

Le **Plan Climat Air Energie Territorial** (PCAET) est une démarche réglementaire, obligatoire pour les communautés de communes de plus de 20 000 habitants.

C'est avant tout un outil au service des territoires dans un objectif double : celui de **l'atténuation** et de **l'adaptation au changement climatique**. Il permet aux territoires de s'interroger sur l'avenir tout en s'insérant dans des décisions nationales et internationales, en témoigne l'Accord de Paris ratifié le 22 avril 2016 suite à la COP21 tenue en France.